

PERSPECTIVES OUEST- AFRICAINES

PEUPLEMENT, MARCHÉ ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



par **LÉONIDAS HITIMANA,**
THOMAS ALLEN,
PHILIPP HEINRIGS
*(Secrétariat du CSAO), à partir d'une
contribution de Michel Arnaud*

ÉCONOMIE INFORMELLE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

- 1** Des activités difficiles à définir et donc à mesurer
- 2** Une révision conceptuelle indispensable
- 3** Structure et importance de l'économie informelle
- 4** Hétérogénéité, inégalités et concentration des activités informelles
- 5** Economie informelle et politiques de sécurité alimentaire

Une partie importante des consommateurs alimentaires ouest-africains est constituée de ménages qui tirent leurs revenus de ce que l'on désigne par les termes «secteur informel» ou «économie informelle». Corrélativement, une part importante de la consommation alimentaire de cette population est fournie par des filières informelles - non observées ou mal observées par les statistiques officielles (note POA 5) et les travaux classiques de la comptabilité nationale. L'insécurité alimentaire en milieu urbain, qui a conduit aux «émeutes de la faim» ces dernières années, touche en majorité les personnes vulnérables employées dans l'économie informelle. Il serait donc illusoire de traiter de la sécurité alimentaire sans prendre en compte une masse d'activités qui fournit à la fois emplois, revenus et services à l'essentiel de la population urbaine et à la population non agricole vivant en milieu rural. Or, malgré ce rôle majeur, l'économie informelle reste mal définie, mal mesurée et par conséquent peu prise en compte dans les politiques de sécurité alimentaire. Cette note fait le point sur l'importance de cette économie et de ses logiques de fonctionnement.

*Note publiée par le Secrétariat du Club du Sahel
et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE)*

*Les opinions et les interprétations exprimées dans cette
note ne reflètent pas nécessairement les vues de
l'OCDE ou du Secrétariat du CSAO.*

1 DES ACTIVITÉS DIFFICILES À DÉFINIR ET DONC À MESURER

Le terme « informel » est apparu en 1972 pour désigner l'ensemble des activités urbaines qui offrent un emploi en dehors des cadres législatifs et de la réglementation du travail. En raison de la place grandissante prise par ces activités au cours des dernières décennies, le Bureau international du travail (BIT) ainsi que l'Institut africain des statistiques (AFRISTAT) se sont efforcés d'en adopter une définition précise dans le but affiché d'intégrer le maximum d'activités informelles dans le cadre de la comptabilité nationale (encadré 1).

Un document récent de la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies confirme la nécessité d'avoir une définition homogène de l'économie informelle comme préalable aux analyses régionales : « Les comparaisons internationales ou temporelles, pour un pays donné, en vue notamment de la prise en compte de la contribution du secteur informel [ou économie informelle] à l'économie (en termes de valeur ajoutée, de distribution de revenu, de création d'emploi) ne sauraient être possibles d'une part, sans un consensus sur la définition du secteur informel ou de l'emploi informel, et d'autre part sans une méthodologie adéquate reconnue par tous les pays. »¹

Le Bureau international du travail (BIT) recommande de saisir les Unités de production informelles (UPI) et leurs emplois par des enquêtes dites mixtes c'est-à-dire des enquêtes auprès des ménages, pour identifier toutes les unités économiques répondant aux critères de définition de l'économie informelle avant de les enquêter à l'aide d'un questionnaire d'entreprise. Ce type d'enquête inclut ainsi des activités qui échappent aux "enquêtes auprès des entreprises" classiques, faute d'être identifiées.

1 CEA (2007), Étude sur la mesure du secteur informel en Afrique, Addis-Abeba, page 7.

Encadré 1

DÉFINITION CONCEPTUELLE ET STATISTIQUE DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE PAR LE BIT (1993)

Au niveau conceptuel, l'économie informelle est définie comme : « Un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme. »

Au niveau statistique, l'économie informelle est définie comme : « Un ensemble d'unités de production informelles (UPI) qui, au sein du Système de comptabilité nationale (SCN), constituent un élément du secteur institutionnel des ménages, en tant qu'entreprises individuelles produisant, au moins en partie, pour le marché. »

Ces entreprises ne constituent pas une personne morale distincte du ménage ou des membres du ménage auxquels elles appartiennent et ne tiennent pas un ensemble complet de comptes permettant de distinguer clairement les activités de production de l'entreprise des autres activités de ses propriétaires et d'identifier les flux éventuels de revenus et de capitaux entre les entreprises et les propriétaires.

L'économie informelle ainsi définie, quels que soient le lieu de travail, l'importance des immobilisations, la durée de l'activité et son exercice à titre principal ou secondaire, comprend d'une part, les entreprises de travailleurs à compte propre qui peuvent employer des travailleurs familiaux non rémunérés et des salariés occasionnels. D'autre part, il comprend les entreprises qui peuvent employer un ou plusieurs salariés sur une base permanente et dont le nombre d'emplois est inférieur à un certain seuil que le groupe de Delhi de la Commission statistique des Nations unies a fixé récemment à cinq salariés et le non-enregistrement de l'entreprise ou de ses salariés.

Source : 15^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 19-28 janvier 1993) : Résolutions adoptées, bulletin officiel, (BIT, Genève), vol. LXXVI, 1993, série A, n°3, pp. 184-195.

Au cours des deux dernières décennies, des efforts ont été consentis pour mettre en place une méthodologie homogène. Il s'agit pour l'Afrique de l'Ouest du programme d'appui régional aux statistiques (PARSTAT) pour la surveillance multilatérale des pays de l'UEMOA, initié en 2001-2002 sur la base d'enquêtes 1-2-3². Il s'agit du seul projet qui ait traité les villes de plusieurs pays avec les mêmes

2 Les enquêtes 1-2-3 sont réalisées en trois phases : la phase 1 porte sur l'échantillonnage et l'identification des ménages à enquêter. L'analyse vise l'emploi et les caractéristiques socio-économiques et démographiques. La phase 2 concerne les enquêtes auprès des unités de production informelles identifiées au cours de la phase 1 et la phase 3 porte sur l'analyse des dépenses des ménages. Ceci permet d'inclure les caractéristiques des unités de production dans l'analyse des déterminants des revenus du travail.

définitions et une méthodologie proche de celle préconisée par le BIT. Il a porté sur sept capitales de pays francophones (Abidjan, Bamako, Cotonou, Dakar, Lomé, Niamey, Ouagadougou). Certains pays comme le Bénin et le Mali ont pris par la suite l'initiative de reconduire l'enquête pour actualiser les données.

Le séminaire international sur l'économie informelle organisé par AFRISTAT en octobre 2008 à Bamako propose de mettre en place une cellule pour coordonner les travaux méthodologiques et mettre en œuvre un projet pilote dans quelques pays africains, afin de tester la viabilité d'un dispositif national d'enquêtes emploi

et d'enquêtes mixtes sur l'économie informelle.³

Les efforts pour fournir une plus juste mesure de l'économie sont indispensables. Ils demeurent toutefois décalés par rapport aux réalités informelles qui, par définition, ne sont pas en conformité avec les bases de la comptabilité

Est informelle toute activité qui ne satisfait pas aux obligations d'enregistrement, de tenue de comptabilité et de fiscalité.

nationale. De ce fait, ils minimisent l'ampleur réelle des activités informelles. La définition économique et

3 AFRISTAT (2009), Actes du séminaire international sur le secteur informel en Afrique (SISA) : Instruments de mesure, analyses et intégration des politiques économiques et sociales, tomes 1 et 2, Bamako.

statistique proposée occulte aussi le fait que « le secteur informel ne forme pas un groupe homogène dans lequel la logique économique prévaudrait sur les obligations et autres implications de la vie sociale⁴ ».

En pratique, l'économie informelle reste définie essentiellement par défaut : est informelle toute activité qui ne satisfait pas aux obligations d'enregistrement, de tenue de comptabilité et de fiscalité – y compris dans les travaux récents, comme le programme d'appui aux services de statistiques de l'UEMOA (PARSTAT). Et même si on retient le non-enregistrement comme critère d'identification et de définition de

4 Rogerson, C. M. (1996), "Urban poverty and the informal economy in South Africa's economic heartland", *Environment and Urbanisation*, volume 8 No.1.

l'informel, les législations en vigueur et les modalités d'enregistrement (et donc de non-enregistrement) peuvent subir des modifications au cours du temps pour un même pays. Ces changements entraînent une rupture dans la mesure de l'économie informelle⁵ et ne permettent pas de retracer son évolution.

C'est pourquoi on ne peut exclure une méthode indirecte de la mesure de l'emploi informel qui consiste à comparer l'activité telle qu'elle ressort des recensements et enquêtes de population, d'une part, avec l'emploi enregistré dans les répertoires administratifs et/ou les enquêtes d'entreprises, d'autre part.

5 Roubaud, F. (2009), La production statistique sur le secteur informel en Afrique : quels enseignements et quelles perspectives ?, *The African Statistical Journal*, volume 9.

2 UNE RÉVISION CONCEPTUELLE INDISPENSABLE

Les difficultés de mesure de l'économie informelle cachent une difficulté conceptuelle. L'économie informelle n'est pas un secteur économique au sens classique (primaire, secondaire ou tertiaire) encore moins une branche : on y trouve toutes les branches de l'économie : l'agriculture, l'artisanat, la finance, le commerce, le transport, la médecine, etc. Cette diversité d'activités issues de toutes les branches de l'économie lui vaut, aux yeux de certains, l'appellation « d'économie parallèle⁶ ».

Les activités informelles n'apparaissent pas "faute de mieux", comme si le secteur dit moderne ne créait pas suffisamment d'emplois. Elles sont au contraire proprement constitutives du

6 Elle se distingue de « l'économie illégale » qui recouvre les activités interdites par la loi (comme la drogue).

processus d'urbanisation⁷ et en sont le moteur. Elles produisent et distribuent des biens et services demandés par une population disposant de revenus insuffisants pour accéder aux biens et services produits et commercialisés par l'économie moderne. Elles atteignent cet objectif avec un recours minimal au capital.

L'économie informelle s'est principalement développée en milieu urbain, en réponse aux différents besoins de la vie urbaine. En milieu urbain l'emploi informel représente près de 50 % du total de l'emploi non agricole. Pour autant, son champ d'action ne se réduit pas aux seules zones urbaines ou aux activités non agricoles. Les activités informelles ne sont pas

7 Lautier, B. (1994), *L'économie informelle dans le tiers monde*, La Découverte, Paris.

absentes en milieu rural et leur volume y est d'autant plus important que le seuil numérique adopté pour définir le milieu urbain est élevé. La saisonnalité des travaux agricoles favorise la recherche d'activités secondaires mais les progrès de l'agriculture impliquent également la multiplication des services en milieu rural. Au Cameroun, la valeur ajoutée de l'économie informelle en milieu rural est estimée à 29 % de la valeur ajoutée de l'économie informelle totale selon l'Enquête emploi et secteur informel (EESI) de 2005⁸.

Pour la comptabilité nationale, parce qu'elle relève d'une activité clairement sectorielle (le secteur primaire),

8 Fouoking, J. (2009), L'intégration de l'informel rural non agricole dans les comptes nationaux : l'expérience camerounaise, *The African Statistical Journal*, Volume 9.

l'agriculture traditionnelle (ou familiale), qui représente la majorité des emplois, ne fait pas partie de l'économie informelle. Pour autant, l'agriculture vivrière traditionnelle fait partie intégrante de l'économie informelle sous l'angle des objectifs, du fonctionnement et de l'insertion sociale. Elle constitue le secteur primaire de l'économie informelle. Il faut concevoir l'économie informelle dans sa globalité primaire, secondaire et tertiaire, urbaine et rurale. Ainsi élargie, l'économie informelle englobe 85 % ou 90 % de tous les emplois de la région. C'est la partie immergée de "l'iceberg" de l'économie de la région, pour tout ce qui concerne les biens et

services de base comme l'alimentation ou l'habitation.

Il s'agit bien d'une « économie parallèle » qui fonctionne en relation avec l'économie formelle (ou moderne). L'imbrication des activités formelles et informelles est omniprésente dans le commerce et il n'est pas rare de voir de grandes entreprises formelles utiliser l'économie informelle dans leurs stratégies commerciales. Une étude réalisée au Bénin en 2008 révèle que « le secteur privé moderne ne peut pas exister sans le secteur informel qui constitue la meilleure clientèle de

certaines entreprises modernes » (Igue, 2008⁹). La sécurité alimentaire des popula-

Il faut concevoir l'économie informelle dans sa globalité primaire, secondaire et tertiaire, urbaine et rurale.

tions urbaines et rurales est largement dépendante de la dynamique complexe de cette imbrication entre activités informelles et activités modernes ou formelles.

⁹ Igue, J. (2008), Le secteur informel au Bénin : Etat des lieux pour sa meilleure structuration, Chambre de commerce et d'industrie du Bénin, Cotonou.

3 STRUCTURE ET IMPORTANCE DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE

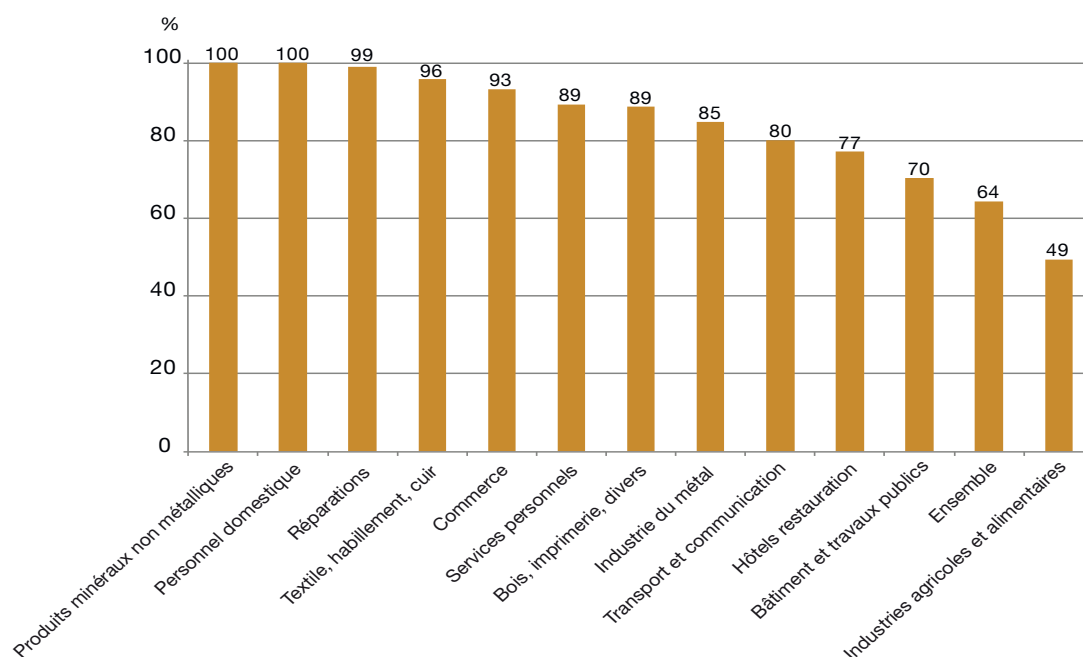
Certains pays comme le Burkina Faso ont tenté de prendre en compte l'emploi informel dans l'ensemble des branches d'activités. Le graphique 1 montre la répartition détaillée de l'emploi informel non agricole (et par déduction l'emploi formel ou moderne) entre les différentes branches de l'économie du pays.

Ce graphique montre qu'au Burkina Faso, en 1985, non seulement l'emploi informel est présent dans presque toutes les branches de l'économie mais qu'il est également prédominant par rapport à l'emploi moderne. Il fournit en moyenne 70 % de l'emploi total non agricole et il représente presque la totalité de l'emploi pour certaines

branches comme le commerce, la réparation, le textile, l'habillement et le cuir.

Cette structure duale de l'emploi est confirmée par les résultats du programme PARSTAT qui montre que, dans les sept capitales enquêtées, la part de l'emploi informel représente

Graphique 1 – Part de l'emploi informel dans l'emploi total non agricole, par branche, au Burkina Faso (1985)



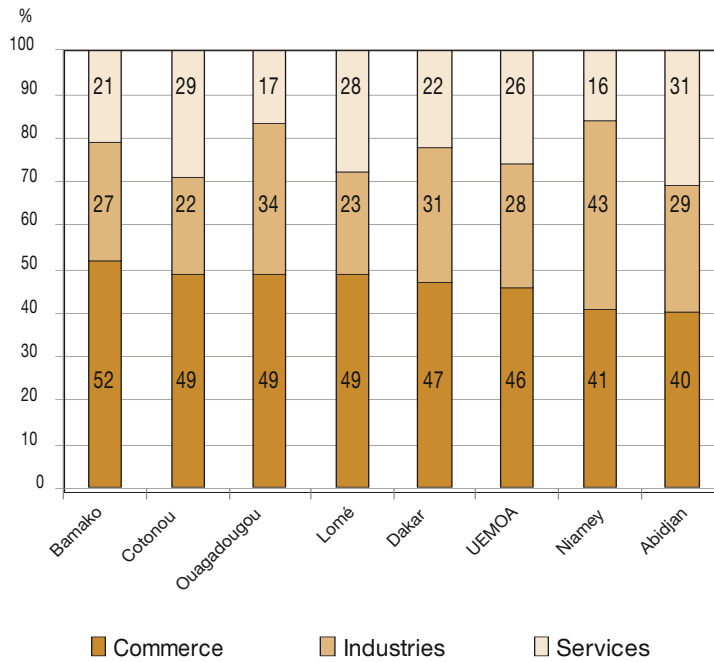
Source : Réalisé par les auteurs à partir des données de : Charmes, J. (1989), 35 ans de comptabilité nationale du secteur informel au Burkina Faso (1954-1989) : leçons d'une expérience et perspectives d'amélioration, PNUD/INSED, Ouagadougou.

en 2002 entre 73 % et 81 % de l'emploi total non agricole. L'activité commerciale y est prédominante, au regard de l'artisanat (industries) et des « services » : de 40 % à près de 50 % des unités de production informelles recensées, suivant les villes (graphique 2). Peu exigeant en qualification, le commerce informel est le principal mode d'insertion de la main-d'œuvre dans le marché du travail. Cette prédominance du commerce informel confirme l'importance des échanges informels non enregistrés développés dans la note POA 5 sur le commerce régional et la sécurité alimentaire.

Le Programme PARSTAT montre également que la taille moyenne et la proportion de salariés sont très proches dans les villes enquêtées : la taille moyenne (des UPI) varie entre 1,4 à 1,7 actif par unité et la proportion de salariés est comprise entre 10 % et 17 % des emplois.

Une enquête plus ancienne, réalisée en 1982 dans les dix principales villes du Bénin, révélait une autre caractéristique importante de la structure de l'économie informelle : le nombre d'unités de production informelles par

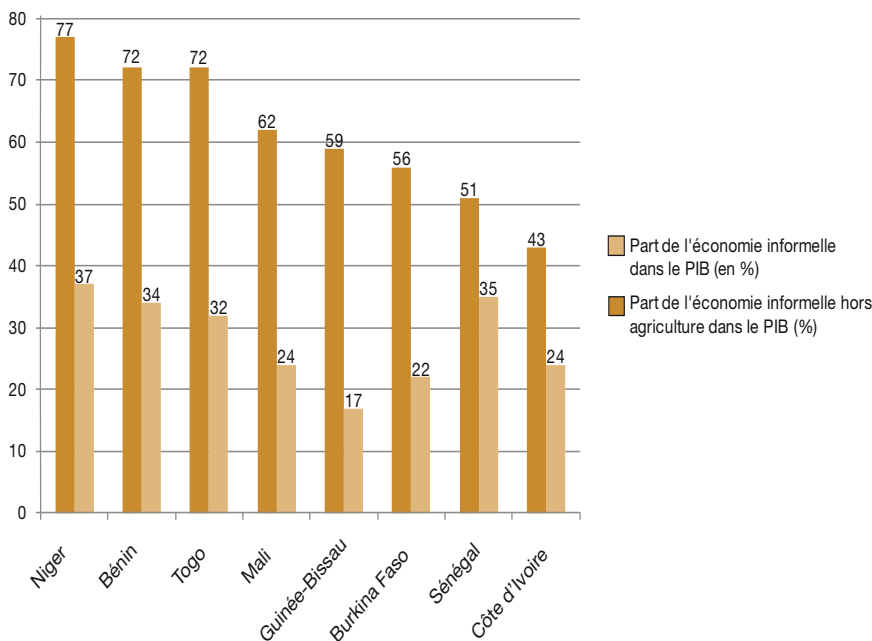
Graphique 2 – Répartition des unités de production informelles par secteur (2003)



Source : Réalisé par les auteurs à partir des données de : Leenhardt, B. (2005), Le poids de l'informel en UEMOA, premières leçons en termes de comptabilité nationale des enquêtes 1-2-3 de 2001-2003 - DIAL AFD, Paris.

Dans les pays de l'UEMOA, la part de l'emploi informel représente en 2002 entre 73 % et 81 % de l'emploi total non agricole.

Graphique 3 – Part de l'économie informelle dans le PIB (2000)



Source : Réalisé par les auteurs à partir de : Charmes, J. (2000), « Measurement of the Contribution of the Informal Economy and Informal Employment to GDP in Developing Countries: Some Conceptual and Methodological Issues ».

habitant urbain varie peu avec la taille des centres urbains, soit, à l'époque, 1 UPI pour 5,5 habitants à Cotonou, 1 pour 6 habitants à Porto Novo et en moyenne 1 pour 5,7 habitants dans les autres centres enquêtés.

L'importance de l'économie informelle est également reflétée par sa contribution au PIB (graphique 3). Le graphique montre que l'économie informelle hors agriculture contribue au PIB à hauteur d'un tiers ou plus pour le Niger (37 %), le Bénin (34 %), le Sénégal (35 %) et le Togo (32 %). Cette contribution passe à plus de 70 % pour ces pays – à l'exception du Sénégal- si le secteur agricole est pris en compte. Ces chiffres, quoique discutables du fait de la difficulté de leur estimation, donne un ordre de grandeur de la contribution de l'économie informelle dans le PIB.

D'après les études pour la relance de l'économie locale (ECOLOC) réalisées dans une série de villes secondaires et leur hinterland, par le « Club du Sahel » et le Partenariat pour le développement municipal (PDM) dans les années 1990, l'économie informelle représente la moitié du produit local brut de ces villes. Cette importance moindre de l'économie informelle en termes de

PIB qu'en termes d'emplois traduit les différences de productivité entre l'économie informelle et moderne : alors que l'emploi dans le secteur moderne ne représente que 7 % de l'ensemble de l'emploi non agricole à Sikasso (Mali), la valeur ajoutée qu'il génère représente près de 50 % de l'économie formelle. La valeur ajoutée par actif est ainsi 14 fois plus élevée dans le secteur moderne que

dans l'économie informelle¹⁰. Un écart aussi important n'est peut-être pas la norme au niveau de l'Afrique de l'Ouest mais toutes les analyses montrent une productivité (une production par actif) beaucoup plus élevée dans l'économie formelle que dans l'économie informelle.

¹⁰ Club du Sahel, PDM (1998), L'économie locale de Sikasso et de sa zone d'influence, OCDE, Paris.

4 HÉTÉROGÉNÉITÉ, INÉGALITÉS ET CONCENTRATION DES ACTIVITÉS INFORMELLES

À l'intérieur de l'économie informelle, les différences de revenus sont considérables. D'après les résultats du programme PARSTAT, les responsables des UPI ont un revenu mensuel moyen trois fois plus élevé que les indépendants et sept fois plus élevé que leurs salariés.

L'étude ECOLOC de Bobo-Dioulasso analyse ces inégalités en termes de concentration économique, notamment commerciale. La concentration du commerce informel entre un nombre limité d'acteurs locaux est en rapport avec le rôle de Bobo-Dioulasso dans le commerce régional agricole.

Les travaux de Kate Meagher¹¹ mettent en évidence la concentration des activités de « commerce parallèle ». Pour l'auteur, le terme « commerce parallèle » désigne la circulation de marchandises légales par des circuits illégaux ou non officiels. Il se distingue du commerce et des activités de production et de services de petite échelle, qualifiées d'« informelles » d'une part, et des activités criminelles (marchandises illégales) d'autre part. Le grand commerce parallèle porte sur les produits locaux et importés du reste du monde. Il est pratiqué par un nombre très limité d'acteurs.

¹¹ Meagher, K. (1996), Le commerce parallèle en Afrique de l'Ouest. Intégration informelle ou subversion économique ? dans R. Lavergne, Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest, Paris, Karthala, pp. 197-222.

Encadré 2

ACTIVITÉS INFORMELLES À BOBO-DIOULASSO ET POLARISATION RÉGIONALE

Seconde ville du Burkina Faso avec 310 000 habitants en 1996, Bobo-Dioulasso a été un centre-relais du commerce colonial au Sahel, le terminus du chemin de fer Abidjan-Niger avant que celui-ci ne soit prolongé jusqu'à Ouagadougou en 1950. Bobo-Dioulasso est aujourd'hui un grand centre de groupage et de stockage de céréales, notamment avant acheminement vers Ouagadougou. C'est également un centre majeur d'importation et de redistribution de céréales et notamment de riz des pays limitrophes. Les flux sortants s'étendent à tout le pays et au-delà des frontières, jusqu'au Nigeria. La ville est également une plaque tournante pour l'exportation du bétail du Burkina Faso et des pays voisins vers la Côte d'Ivoire. En 1997, le Produit local brut (PLB) de la ville s'élevait à 105 milliards de F CFA - soit 400 000 F CFA par habitant - généré pour moitié par les activités formelles et pour l'autre moitié par l'économie informelle. Cette dernière occupait 84 % de l'ensemble de la population active de la ville et le commerce représentait 56 % de la contribution informelle au PLB¹ (Club du Sahel, 2000).

Une faible proportion de commerçants grossistes, souvent transporteurs, représentant 5 % des UPI, concentrent 50 % de l'activité commerciale informelle. Alors que 20 % des établissements totalisent 0,7 % du chiffre d'affaires total des activités informelles, 20 % en réalise les trois-quarts (avec un chiffre d'affaires (CA) moyen annuel de 13 millions de F CFA par établissement). En termes de valeur ajoutée, 20 % des établissements informels génèrent 85 % de la valeur ajoutée (VA) des activités informelles. Des 24 775 points d'activité informelle dénombrés, ce sont moins de 5 000 qui font tourner l'essentiel de l'économie informelle. Il est fort probable que la majorité de ces « importants acteurs informels » - qui ne sont pas enregistrés à la Chambre de commerce ni au Registre du commerce, ni à la Caisse nationale de sécurité sociale - travaillent dans le commerce de gros et les transports, puisque 56 % de la valeur ajoutée du secteur informel est générée par les activités commerciales. Le poids de l'économie informelle dans la gestion de l'économie urbaine et particulièrement dans la branche agro-alimentaire est donc très important, probablement même plus important que les chiffres de production ou de valeur ajoutée ne le font penser.

¹ Club du Sahel et PDM (2000), L'économie locale de Bobo-Dioulasso, Paris.

Ce commerce parallèle est aujourd'hui davantage lié, en Afrique de l'Ouest, à l'existence de monnaies différentes et de systèmes fiscaux divergents entre les ex-colonies françaises et britanniques. Les marchés de change parallèle ont transformé les divergences

monétaires en une source de profit. Des filières commerciales parallèles sont sous l'autorité de quelques gros commerçants. Le commerce de la farine et du riz au Bénin, en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Mali et en Mauritanie est ainsi sous

le contrôle de quelques commerçants dans chaque pays. Ils exportent en contrebande des produits agricoles et d'autres produits primaires comme les ressources minérales mais aussi des marchandises subventionnées dans leur pays (comme le sucre, le pétrole, les intrants agricoles, etc.). « Les monnaies convertibles acquises servent à l'achat, (...) de produits de consommation importés tels que les cigarettes, les textiles, les vêtements d'occasion et les produits électroniques, ainsi que des importations de riz et de farine de blé, à des fins de réimportation en contrebande [à partir des pays voisins]. Le voisinage de zones aux monnaies convertibles et inconvertibles divise l'Afrique de l'Ouest en trois

sous-systèmes d'activités parallèles centrés autour du Nigeria, du Ghana et de la Côte d'Ivoire, et de la Sénégal. Ils correspondent assez étroitement à trois « sous-marchés » (Meagher, 1996).

Ces exemples montrent qu'au fil du temps, un système pyramidal complexe mais cohérent s'est mis en place et s'est développé avec l'urbanisation, combinant les filières formelles et informelles. Il s'agit d'une part des "agriculteurs informels" qui dépendent de collecteurs pour écouler leur production, pour obtenir du crédit et de marchés ruraux pour s'approvisionner en biens de production et de consommation. Par ailleurs, des marchés urbains très actifs répondent

à la demande de consommateurs majoritairement informels. D'autre part, au niveau intermédiaire, dans des pôles urbains importants, des communautés commerçantes très structurées contrôlent des marchés régionaux spécialisés (bétail, tomates, oignons, etc.) et gèrent les principales filières alimentaires (céréales, tubercules, viande, fruits et légumes) mêlant collecte, transport, commerce de gros, de produits agricoles importés et exportés. Enfin, au sommet, un grand commerce régional et continental des céréales (surtout le blé et le riz) est aux mains de quelques grands commerçants qui sont souvent en relation avec les sphères du pouvoir.

5 ÉCONOMIE INFORMELLE ET POLITIQUES DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRES

Une appréhension négative des activités informelles, l'idée que leur développement soutenait les migrations des campagnes vers les villes, la conviction enfin que ces activités étaient destinées à disparaître rapidement avec le développement économique – tous ces a priori ont fait que les autorités politiques africaines ont longtemps conduit des politiques restrictives, sinon hostiles aux activités informelles. La croissance urbaine était stigmatisée suivant l'hypothèse qu'elle n'était pas justifiée par un développement industriel capable d'offrir de l'emploi aux nouveaux urbains. L'économie informelle était reléguée au rang de conséquence néfaste du sous-développement au même titre que les quartiers d'habitats précaires auxquels elle est associée. Plusieurs pays de l'Afrique

de l'Ouest n'ont commencé à prendre en compte l'économie informelle dans les politiques publiques que dans les années 1990. À cette période, la priorité était donnée à la composante artisanale, productive, de l'économie informelle pour laquelle des orientations étaient relativement plus faciles à définir, plutôt qu'au commerce ou aux services - alors que ces derniers sont essentiels dans l'approvisionnement, le stockage, la distribution des denrées alimentaires, produits dans la région ou importés.

Face à un phénomène qui leur échappe, les pouvoirs publics sont pris dans un dilemme (voire une contradiction) entre un réflexe interventionniste de normalisation (la formalisation de l'informel) et le souci de ne pas compromettre des équilibres sociaux

et économiques fragiles. Après avoir longtemps ignoré l'économie informelle, l'État a ensuite voulu lui imposer ses règles. Mais une réglementation restrictive et contraignante risque de briser les dynamiques endogènes comme l'apprentissage, l'innovation et la créativité. Selon Olivier Bain¹², « Le vrai problème qui se pose est celui de l'articulation des deux secteurs [moderne et informel]. L'idéal serait qu'ils fassent bon ménage. Le développement (...) se fera dans ce dualisme ou ne se fera pas ». La mise en place et le pilotage des politiques régionales de sécurité alimentaire passent inévitablement par une bonne évaluation et compréhension du rôle et du fonctionnement de l'économie informelle.

¹² Bain O. (2001), *Afrique histoire, économie, politique 1998-2001*.

GLOSSAIRE

→ **Économie informelle (ou secteur informel)**

Ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue de créer des emplois et des revenus. Elle concerne tous les secteurs de l'économie (primaire, secondaire et tertiaire). Dans la pratique, l'économie informelle est définie par défaut comme toute activité qui ne satisfait pas aux obligations d'enregistrement, de tenue de comptabilité et de fiscalité.

→ **Économie illégale**

Activités de production ou de services qui portent sur des biens et services interdits par la loi (comme la drogue).

→ **Le grand commerce parallèle**

Commerce de marchandises légales par des circuits illégaux ou non officiels. Il se distingue du commerce de petite échelle, qualifiées d'« informel » et des activités criminelles concernant les marchandises illégales.